

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

ÉFS  
Établissement français du sang

**Décision n° N 2018-04 du 26 mars 2018 portant nomination  
à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK1830256S

Le président de l'Établissement français du sang,  
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;  
Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Mme Marie-Emilie JEHANNO est nommée directrice générale ressources et performance de l'Établissement français du sang à compter du 3 avril 2018.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 26 mars 2018.

*Le président de l'Établissement français du sang,*  
FRANÇOIS TOUJAS